

FOCUS SUR DES DÉCISIONS SIGNIFICATIVES VOTÉES PAR LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES LE 26 JUIN 2024

Lors du conseil communautaire du mercredi 26 juin 2024, plusieurs décisions ont été actées en matière de services, d'aide aux associations et d'intérêt communautaire.

Mensualisation de l'abonnement déchets service

Demandée par un grand nombre d'habitants, la mensualisation de l'abonnement déchets service va être rendue disponible grâce à la mise à jour du règlement de la facturation. Claude Jacquin, vice-président en charge de la collecte, de la valorisation et de la réduction des déchets, précise qu'il s'agira d'une démarche volontaire pour les abonnés car la mensualisation ne sera pas obligatoire. Ce mode de facturation sera effectif en septembre 2024 et les usagers pourront en bénéficier via le prélèvement SEPA, à raison de 10 prélèvements annuels, de mars à décembre. « La mensualisation présente un double intérêt : cet outil va permettre d'apporter un service supplémentaire très attendu des habitants et d'éviter le plus possible les impayés qui pourraient peser sur les autres usagers », ajoute le président Sébastien Eugène.

Subventions aux associations

Une enveloppe de 126 000 € a été allouée pour financer le projet de 35 associations du territoire. « Alors que l'Agglomération fait face à des difficultés budgétaires, c'est un effort très conséquent », explique Jordane Beauchard, conseiller délégué aux sports.

Un jury s'est réuni le 20 juin 2024 et a rendu un avis sur les dossiers reçus de la part des associations qui avaient jusqu'au 31 mai 2024 pour répondre à l'appel à projets associatifs de la Communauté d'agglomération. Pour rappel, sont éligibles des projets artistiques, sportifs, culturels et divers contribuant à la promotion et au développement du territoire.

L'intérêt communautaire pour le conservatoire de Château-Thierry

Le conservatoire de Château-Thierry sera reconnu d'intérêt communautaire au 1^{er} juillet 2024. Ce transfert de la Ville de Château-Thierry à l'Agglomération a pris du retard sous l'exécutif précédent puisqu'il aurait dû intervenir initialement dès le 1^{er} janvier 2023. Le conservatoire vient ainsi compléter l'offre en matière de pratique musicale, aux côtés des écoles de musique de Fère-en-Tardenois, Neuilly-Saint-Front, Crézancy et Jaulgonne.

Vente d'un local à Celles-les-Condé

Les ventes d'un local de 240 m² et d'un terrain de 1585 m² appartenant à l'Agglomération et situés sur la commune de Celles-les-Condé ont été approuvées. Séverine Gleize, vice-présidente au développement économique, détaille que l'entreprise Charpente Construction Bois (SARL J.L.B.) souhaite acquérir le terrain et le local que la Communauté d'agglomération lui louait afin d'y investir plus massivement. La vente de la parcelle et du local se fera pour un montant de 85 500 € HT. « Nous répondons ainsi à deux engagements : vendre les patrimoines immobiliers inutilisés par la Communauté d'agglomération et accompagner les entreprises à se développer pour accroître l'emploi », conclut Sébastien Eugène, président de l'Agglomération.

CONTACT PRESSE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DE LA RÉGION DE CHÂTEAU-THIERRY
Cheffe du service communication :
Emilie MATHIS
Téléphone : 03 23 82 52 14
Courriel : emilie.mathis@carct.fr
Adresse : L'Aiguillage
2, avenue Ernest Couvrecelle
02400 Etampes-sur-Marne
Site web : www.carct.fr

 @aggloregionchateauthierry

 #agglochateauthierry